

Charte écologique du Parc du Mont-Bellevue et de sa réserve naturelle universitaire

Le Parc du Mont-Bellevue (PMB) est un massif naturel de 200 hectares accessible et permettant la pratique d'une variété d'activités sportives, récréatives, de ressourcement, d'enseignement et de recherche. La Ville de Sherbrooke et l'Université de Sherbrooke travaillent conjointement à la protection et à la mise en valeur du PMB, et ce, en concertation avec plusieurs organismes du milieu.

Depuis l'automne 2024, la portion du PMB appartenant à l'Université de Sherbrooke a été désignée à titre de réserve naturelle par le Ministère conformément aux dispositions de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01) sous l'appellation de **Réserve naturelle universitaire du Parc-du-Mont-Bellevue**.

La présente charte est un outil permettant de maintenir à long terme les usages dans un souci de saine cohabitation, d'équité et de respect du milieu naturel. Reconnaisant le privilège qu'il m'est offert d'accéder à ce territoire précieux :

1. Je prépare et planifie ma sortie au PMB

Je m'informe sur les particularités du PMB et je respecte le [code de conduite](#) et la [réglementation en vigueur](#). Je suis responsable de [me renseigner sur les conditions et l'accessibilité des sentiers](#).

Je m'abstiens de fréquenter le parc si les conditions météorologiques ne sont pas propices à maintenir l'intégrité des sentiers, par exemple en cas de fortes pluies.

En cas d'activité académique, je m'informe des modalités prévues [pour les groupes scolaires](#) ou la tenue [d'activités de recherche et d'enseignement](#).

2. Je laisse intact ce que je trouve et respecte la nature et la tranquillité du milieu

Je laisse les pierres, les plantes et tout autre objet naturel là où ils sont.

J'observe la faune à distance et je m'abstiens de nourrir les animaux sauvages ou de leur faire peur.

3. Je reste sur les sentiers et respecte les usages permis

Je limite mes activités uniquement aux aires réservées et aux sentiers officiels et balisés.

J'utilise seulement les sentiers aménagés officiels en respectant les zones en régénération.

Je respecte les usages attribués aux sentiers.

Je garde mon chien en laisse en tout temps et sur les sentiers officiels seulement.

4. Je gère adéquatement mes déchets

Je dispose des déchets dans les endroits prévus à cet effet.

5. Je respecte les autres usagères et usagers

J'agis de manière courtoise et dans le souci des autres usagères et usagers et de leur expérience.

J'offre mon aide à toute personne en difficulté.

Lorsque je me déplace rapidement (ex : vélo, ski de fond, course) je signale ma présence et je cède le passage aux autres usagers et usagères plus vulnérables, dont les personnes à pied.

6. Je suis un ambassadeur ou une ambassadrice du PMB et de sa Réserve naturelle

Je promeus les bonnes pratiques au sein de ma discipline sportive.

Je rapporte toute dégradation ou bris des sentiers et infrastructures via la ligne 819-821-5858.

Je rapporte tout délit ou intrusion que je constate dans le milieu à l'adresse info@parcmontbellevue.com

Je rapporte tout enjeu ou observation en lien avec la Réserve naturelle universitaire à l'adresse reserve@USherbrooke.ca

SOURCES :

Cette charte écologique est inspirée du Programme Sans trace de Sans Trace Canada, du Code de conduite du Parc du Mont-Bellevue et a été adapté par l'équipe du Vice-rectorat à l'administration et au développement durable de l'Université de Sherbrooke en collaboration avec la Ville de Sherbrooke pour les usagers du PMB et de la Réserve naturelle universitaire du Parc-du-Mont-Bellevue.

VERSION D'AVRIL 2025



RÉSERVE NATURELLE
UNIVERSITAIRE DU
PARC-DU-MONT-BELLEVUE